BULLETIN D'INSCRIPTION 2012

Actions collectives de formation Picardie
PASS'FORMATION 2012

Compléter et retourner par courrier à votre délégation AGEFOS PME
Entreprises de moins de 10 salariés Service TPE Pôle Jules verne 15 rue de l'Ile Mystérieuse 80440 BOVES
Entreprises de plus de 10 salariés Délégation Aisne 2 rue du point du jour BP 56 02003 LAON CEDEX
Délégation Oise 37, Quai du Clos des roses 60200 COMPIEGNE
Délégation Somme Pôle Jules Verne 15 rue de l'Ile Mystérieuse 80440 BOVES

INFORMATION CONCERNANT L'ENTREPRISE

N° adhérent AGEFOS PME : Effectif :

Raison sociale :

dresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax : email :

INFORMATIONS RELATIVES AU STAGE CHOISI

Intitulé de la formation :

Durée par stagiaire : Dates (de début et de fin) : du . . /. . 2012 au . . /. . 2012

Lieu de formation : Organisme de formation :

Participation HT par stagiaire* **(Prix du catalogue AGEFOS PME) :**

** Les coûts indiqués sont réservés aux entreprises respectant les conditions d'accès à Pass Formation.*

Nombre de stagiaires : **Participation totale :** Coût réel du stage (Réservé AGEFOS PME) :

NOMS et Prénoms des participants	H/F	CSP - QUALIF [1]	Age	Niveau Formation [2]	Emploi occupé	Nb heures de DIF utilisées	Salaire horaire brut ch. patronales incluses
1							
2							
3							
4							
5							

[1] 1 - Ouvrier non qualifié. 2 - Ouvrier qualifié. 3 - Employé. 4 - TAM/VRP. 5 - Ingénieur/Cadre. 6 - Dirigeant salarié
[2] 2 - 2e cycle ens sup. 3 - BTS DUT. 4 - BAC et Brevet Technicien. 5 - CAP BEP. 6 - Formation courte. 7 - Fin scolarité

ADHESION AU PROJET COLLECTIF

Accord Régional d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences Interprofessionnel

1- J'ai pris connaissance des termes de l'Accord Cadre susmentionné et des termes du programme FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" et demande à y adhérer.

2- Je m'engage à mettre en oeuvre l'action de formation, objet de ce bulletin d'inscription, du projet collectif intitulé actions collectives Pass Formation 2012, déposé par AGEFOS PME Nord Picardie auprès des services de la DIRECCTE et du Fonds Social Européen pour l'année 2012.

3- Mon entreprise a reçu pour son bénéfice des financements publics (Etat, Fonds Social Européen principalement) pour les 3 années précédentes : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, les subventions sont-elles supérieures à 200 000 €sur les 3 dernières années : ☐ OUI ☐ NON

4- Mon entreprise a un effectif inférieur à 250 salariés et n'appartient pas à un groupe de plus de 250 salariés : ☐ OUI ☐ NON

5- J'ai été informé(e) par l'AGEFOS PME Nord Picardie de la possibilité d'être soumis à un contrôle par les différentes instances communautaires concernées ainsi que par les organes nationaux de contrôle.

6- J'ai été informé(e) des indicateurs statistiques obligatoires mentionnés dans la convention-cadre passée entre le Préfet de Région et l'OPCA pour permettre un suivi qualitatif des actions cofinancées par le FSE.

7- Je m'engage à informer tous les salariés bénéficiaires d'une formation de son cofinancement par le FSE. Par ailleurs, toute publication ou communication devra faire mention du soutien financier des co-financeurs : Fonds Social Européen et Direccte.

8- Dans l'hypothèse d'une procédure de recouvrement à l'encontre d'AGEFOS PME Nord Picardie bénéficiaire de la subvention, je m'engage à procéder aux reversements des sommes indûment perçues en cas de non respect des obligations précisées ci-dessus.

Pour L'ENTREPRISE

Nom du signataire : ..... **Fait à** ..... **Le . . / . . 2012**

Fonction : ..... **Signature et Cachet :**

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne

UNION EUROPÉENNE

Mode d'emploi : comment s'inscrire

1

Contactez l'organisme de formation pour les stages souhaités. Il pourra vous confier les programmes et modalités de formation.

2

Renvoyez le bulletin d'inscription à AGEFOS PME

- un seul bulletin par stage (mais plusieurs stagiaires possibles)
- datez, signez et cachetez le document
- Envoyez à votre service AGEFOS PME au plus tard 15 jours avant le démarrage du stage.

3

Joignez obligatoirement au bulletin

- un chèque à l'ordre de AGEFOS PME Nord Picardie du montant restant à charge de l'entreprise, en euros TTC.

4

Partez sereinement en formation, AGEFOS PME assure le suivi administratif de votre dossier

- AGEFOS PME règle les coûts pédagogiques directement à l'organisme de formation.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

VOUS ÊTES MOINS DE 10 SALARIÉS

Clarisse BAPTISTA - Tél. 03 20 35 42 59

VOUS ÊTES 10 SALARIÉS ET PLUS

AISNE : Florence DELANNOY - Tél. 03 23 23 05 50
OISE : Aurélie LIENNEL - Tél. 03 44 36 46 46
SOMME : Vania GIACCARI - Tél 03 22 35 42 42

CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIONS COLLECTIVES PASS'FORMATION 2012

Les formations proposées dans le catalogue PASS'FORMATION d'AGEFOS PME Nord Picardie sont réservées aux entreprises adhérentes.

Pour accéder à l'ensemble des cofinancements externes (Europe, Etat), les entreprises
- doivent être situées en Picardie,
- ne doivent pas avoir un effectif supérieur à 250 salariés et ne pas appartenir à un groupe.

Certains publics ne pourront pas prétendre aux subventions publiques attendues (salariés d'un niveau d'études supérieur à bac+2).

Les stages restent néanmoins ouverts aux entreprises et salariés ne respectant pas ces critères (au prix public, se renseigner auprès de votre conseiller). AGEFOS PME Nord Picardie se réserve la possibilité de prendre en charge ces formations dans le cadre des dispositifs plan de formation et professionnalisation et mettre en œuvre l'ingénierie financière la plus adaptée aux entreprises non éligibles aux cofinancements publics.

PASS' FORMATION propose des formations collectives inter-entreprises : les cofinancements ne peuvent être attribués aux groupes constitués de salariés tous issus de la même entreprise.

TARIFS PASS'FORMATION 2012

1. Entreprise de moins de dix salariés (TPE) : PRIX UNIQUE 80 € HT par personne et par formation

2. Entreprise de plus de dix salariés (PME) : 60 € HT par personne et par jour

Coût restant à charge de l'entreprise sous réserve de l'attribution des fonds publics.

Durée de la formation	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 salariés et plus
7 heures – 1 jour	PRIX UNIQUE 80 €HT par personne et par formation Soit **95.68** €TTC	60 €HT par participant soit **71.76** €TTC
14 heures – 2 jours		120 €HT par participant soit **143.52** €TTC
21 heures – 3 jours		180 €HT par participant soit **215.28** €TTC
28 heures – 4 jours		240 €HT par participant soit **287.04** €TTC
35 heures – 5 jours		300 €HT par participant soit **358.80** €TTC
42 heures – 6 jours		360 €HT par participant soit **430.56** €TTC